

## OFFRE PROMOTIONNELLE D'EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

### Politique d'Extension de la Garantie Constructeur INDIAN MOTORCYCLE

#### Moteur, transmission, électronique

#### GARANTIE LIMITÉE

INDIAN MOTORCYCLE Company, 2100 Highway 55, Medina, MN 55340, USA. (INDIAN MOTORCYCLE) offre une EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR sur certains composants (voir ci-dessous) de votre moto INDIAN couvrant les vices de matériaux ou de fabrication. Cette Extension de la Garantie constructeur couvre le coût de certaines pièces et de la main-d'œuvre pour les réparations ou le remplacement des pièces défectueuses et débute à l'expiration de la Garantie constructeur de 2 ans (24 mois) à partir de la date d'achat effectué par l'acheteur d'origine au détaillant et uniquement pour les motos à usage non professionnel. Cette garantie peut être transférée à un autre propriétaire au cours de la période d'application de l'Extension de la Garantie Constructeur, par le biais d'un concessionnaire de motos INDIAN MOTORCYCLE, mais un tel transfert n'étendra pas la durée initiale de l'Extension de la Garantie Constructeur. Cette Extension de la Garantie Constructeur ne s'appliquera pas à une moto à usage professionnel ou à une moto qui, à un moment de la période de la Garantie Constructeur de 2 ans, a été utilisée dans le cadre d'une location commerciale. Le produit est considéré comme étant à usage professionnel quand il est utilisé pour un travail ou emploi générant un revenu, ou quand il fait l'objet d'une licence commerciale durant une partie de la période de garantie.

Cette Extension de la Garantie Constructeur sera en vigueur durant une période de TRENTE-SIX (36) MOIS pour des motos à usage non professionnel.

Pour toute information concernant la validité et les termes et conditions liés à la Garantie Constructeur de 2 ans, veuillez consulter la « Politique de garantie Constructeur INDIAN MOTORCYCLE » que vous pouvez trouver dans votre manuel d'utilisation.

#### DIFFÉRENCE ENTRE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR DE 2 ANS ET LA PRÉSENTE OFFRE PROMOTIONNELLE D'EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Cette Extension de la Garantie Constructeur fournit une couverture maximum de 5 ans pour certaines motos INDIAN à usage non professionnel, comprenant:

- La Garantie constructeur de 2 ans : cette Garantie Constructeur initiale s'appliquant aux motos INDIAN, soumises à la « Politique de garantie constructeur INDIAN MOTORCYCLE » que vous pouvez trouver dans le manuel d'utilisation. Cette garantie constructeur fournit une couverture maximale de 2 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie est ci-après appelée la « Garantie constructeur ».
- L'Extension de la Garantie Constructeur : la présente Offre Promotionnelle d'Extension de la Garantie Constructeur s'appliquant à certaines motos INDIAN à usage non professionnel, est soumise à la présente « Politique d'Extension de la Garantie Constructeur INDIAN MOTORCYCLE ». Cette extension de la garantie constructeur fournit une couverture maximale de 3 ans à partir de la date d'expiration de la période de la Garantie Constructeur. Cette garantie est ci-après appelée l'« Extension de la Garantie Constructeur »

## LIMITATION DE LA PORTÉE DE LA COUVERTURE DE L'EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Cette Extension de la Garantie Constructeur ne couvre que les motos INDIAN satisfaisant toutes les conditions ci-dessous:

- Les modèles de motos INDIAN de l'année 2014 et des années antérieures, achetées neuves chez le concessionnaire-détaillant d'origine en France, entre le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et le 31 décembre 2014 (inclus); et
- Motos INDIAN non soumises à une exclusion ou limitation répertoriée dans la « Politique de garantie Constructeur INDIAN MOTORCYCLE » que vous pouvez trouver dans le manuel d'utilisation, à tout moment durant la période de Garantie Constructeur et/ou de l'Extension de la Garantie Constructeur; et
- Les motos INDIAN à usage non professionnel, et ayant toujours été utilisées à cet usage non professionnel à tout moment de la période de la Garantie Constructeur et/ou d'Extension de la Garantie Constructeur.
- Les motos INDIAN n'étant pas à usage professionnel ou n'ayant pas été utilisées dans le cadre d'une location commerciale à aucun moment durant la période de Garantie Constructeur et/ou d'Extension de la Garantie Constructeur. Le produit est considéré comme étant à usage professionnel quand il est utilisé en rapport avec un travail ou emploi générant un revenu, ou faisant l'objet d'une licence commerciale durant une partie de la période de la Garantie Constructeur et/ou d'Extension de la Garantie Constructeur.
- Les motos INDIAN enregistrées dans le pays de leur achat initial, n'ayant été soumises à aucun enregistrement hors du pays de leur achat initial à aucun moment durant la période de la Garantie Constructeur et/ou d'Extension de la Garantie Constructeur.

## COUVERTURE DE LA GARANTIE ET EXCLUSIONS:

### LIMITATIONS DE LA GARANTIE ET RECOURS

Cette Extension de la Garantie Constructeur est limitée comme suit :

- Couverture de la garantie : cette Extension de la Garantie Constructeur ne couvre que les pièces suivantes :
  - o Les composants du moteur; excluant les pièces consommables comme, par exemple, les filtres et les fluides.
  - o Les composants de la transmission et de la boîte de vitesses; excluant les pièces consommables comme, par exemple, les filtres, les fluides, les disques d'embrayage et les systèmes d'entraînement par courroie;

- Les composants électroniques, incluant des instruments analogiques et numériques, le contrôle du véhicule, le contrôle du moteur pour l'allumage et l'injection de carburant, le système d'alimentation en carburant, le régulateur de stator/charge et le démarreur excluant les composants électriques consommables comme, par exemple, les ampoules électriques, les fusibles, les liaisons fusibles et les batteries.
  
- Période de garantie : cette Extension de la Garantie Constructeur sera en vigueur durant une période de TRENTE-SIX (36) MOIS, et prendra effet à partir de l'expiration de la Garantie Constructeur de deux ans (24 mois) depuis la date d'achat par l'acheteur d'origine au détaillant. Notez que vous devez toujours informer dans un délai raisonnable votre concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE de tout problème détecté sur le véhicule, selon la nature du problème.
  
- Exclusions de garantie : cette Extension de la Garantie Constructeur exclut :
  - Toute panne qui n'est pas causée par un vice de matériau ou de fabrication. **CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS LIÉES AU DESIGN.** Cette garantie ne couvre pas non plus les aléas, les catastrophes naturelles, les dommages accidentels, l'usure normale ni un emploi abusif ou incorrect. Cette garantie ne couvre pas non plus toute moto, tout composant ou toute pièce dont la construction a été modifiée ou altérée, qui a été négligé(e), mal entretenu(e), ou qui a, à tout moment, été utilisé(e) pour la course ou à d'autres fins que celles pour lesquelles il ou elle a été conçu(e).
  
  - Les dommages ou les pannes résultant d'une mauvaise lubrification; d'un mauvais réglage de l'allumage, de l'usage d'un carburant inadéquat; d'imperfections de surface dues à des contraintes externes, de la chaleur, du froid ou de la contamination; d'une erreur du conducteur ou d'un abus dans l'utilisation; d'un mauvais alignement des composants; d'une tension, d'un réglage ou d'une correction d'altitude incorrects; de l'absorption/la contamination de neige, d'eau, de saleté ou d'autre corps étranger; d'un mauvais entretien; de composants modifiés; de l'usage de composants ou d'accessoires non-approuvés ou obtenus sur le marché des pièces d'occasion; de réparations non autorisées; de réparations effectuées après expiration de la période de garantie ou par un centre de réparation non agréé.
  
  - Les dommages ou les pannes dus à un usage abusif, un accident, un incendie ou toute autre cause non considérée comme étant un défaut de matériau ou de fabrication.
  
  - Cette Extension de la Garantie Constructeur ne s'applique pas aux composants consommables, affectés par une usure générale, aux pièces en contact avec des surfaces de frottement, soumises à des contraintes, ou encore exposées aux intempéries et/ou à la contamination pour lesquelles elles n'ont pas été conçues ou prescrites, y compris mais non de façon limitative, les composants suivants :

- Roues et pneus
- Composants de suspension
- Composants des freins
- Composants des sièges
- Embayages et composants
- Composants de direction
- Batteries
- Ampoule/feux scellés
- Filtres
- Lubrifiants
- Bagues
- Surfaces finies et non finies
- Injecteurs de carburant/Composants du carburateur/du corps de papillon
- Composants de moteur
- Courroies d'entraînement
- Composants hydrauliques et fluides
- Disjoncteurs/fusibles
- Composants électroniques
- Bougies d'allumage
- Matériaux d'étanchéité
- Liquides de refroidissement
- Roulements
- 

- Cette garantie ne couvre pas les pertes ou frais personnels, incluant les frais de trajet, de transport, d'hôtel, les repas, les frais d'expédition ou de manutention, la collecte ou la livraison de la moto, les locations de remplacement, la perte de l'usage d'un véhicule, la perte de profits, ou la perte de vacances ou de temps personnel.

**EN CAS D'INOBSERVATION DE LA PRESENTE EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR SERA LA REPARATION OU LE REMPLACEMENT, AU CHOIX EXCLUSIF DE INDIAN MOTORCYCLE, DE TOUTE PIECE, DE TOUT COMPOSANT OU DE TOUT PRODUIT DEFECTUEUX. TOUS DROITS ADDITIONNELS AU REGARD DE CETTE GARANTIE SONT EXCLUS.**

**AUCUN DROIT LEGAL QUE VOUS POUVEZ AVOIR AU REGARD DE LA LOI APPLICABLE CONCERNANT DES DÉFAUTS SUR VOTRE MOTO NE SERA AFFECTÉ PAR CETTE EXTENSION DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR.**

### **COMMENT OBTENIR LES PRESTATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE**

Si votre moto nécessite une réparation sous garantie, vous devez l'amener dans un délai raisonnable après avoir détecté un défaut couvert par cette Extension de la Garantie Constructeur, chez un concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE agréé. Lors de toute demande de réparations sous garantie, vous devez présenter la copie de l'enregistrement de garantie à votre concessionnaire. (LE COÛT

DU TRANSPORT ALLER-RETOUR CHEZ LE CONCESSIONNAIRE EST À LA CHARGE DU CLIENT). INDIAN MOTORCYCLE vous suggère de vous adresser au concessionnaire qui vous a vendu le véhicule; cependant, tous les concessionnaires agréés INDIAN MOTORCYCLE peuvent effectuer des réparations sous garantie.

*Dans le pays où votre moto a été achetée:*

Les réparations au titre de la garantie ou relatives à un bulletin d'entretien doivent être effectuées par un concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE agréé. Si vous déménagez ou si vous vous déplacez dans le pays dans lequel votre moto a été achetée, vous pouvez faire effectuer les réparations au titre de la garantie ou relatives à un bulletin d'entretien par tout concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE agréé de ce pays.

*Hors du pays où votre moto a été achetée:*

Si vous voyagez temporairement à l'extérieur du pays où votre moto a été achetée, vous devez amener votre moto chez un concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE agréé. Vous devez présenter au concessionnaire votre pièce d'identité émise par le pays dans lequel vous avez acheté votre moto pour attester de votre résidence. Après vérification de votre lieu de résidence, le concessionnaire aura l'autorisation d'effectuer les réparations au titre de la garantie.

*Si vous enregistrez un véhicule à l'extérieur du pays dans lequel la moto a été achetée à l'origine :*

Si vous enregistrez un véhicule à l'extérieur du pays dans lequel la moto a été achetée à l'origine, l'Extension de la Garantie Constructeur expire, et toute demande de couverture au titre de cette Extension de la Garantie Constructeur sera refusée. Toutefois, il est important de contacter le Service Clients de INDIAN MOTORCYCLE et l'administration des douanes du pays de destination. Les règles d'importation de véhicules diffèrent énormément d'un pays à l'autre. On pourrait exiger que vous demandiez à INDIAN MOTORCYCLE la documentation nécessaire à l'enregistrement de votre véhicule dans votre nouveau pays. Il est recommandé d'enregistrer votre moto chez un concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE local dans votre nouveau pays, immédiatement après votre déménagement, afin de pouvoir recevoir les renseignements et informations de sécurité concernant votre moto.

*Si vous achetez la moto à un particulier :*

Si vous achetez une moto INDIAN à un particulier pour une utilisation à l'extérieur du pays dans lequel la moto a été achetée à l'origine, toute couverture au titre de la garantie sera refusée. Il est néanmoins nécessaire d'enregistrer votre moto à vos nom et adresse, chez un concessionnaire INDIAN MOTORCYCLE local dans votre pays, afin de pouvoir recevoir les renseignements et informations de sécurité concernant votre moto.

## **REMARQUE**

Si l'une des conditions précitées devait être invalidée en raison de la législation en vigueur dans votre pays, toutes les autres conditions concernant la garantie resteront valides.

Merci de consulter votre concessionnaire pour régler toute question relative à la garantie. Si votre concessionnaire a besoin de renseignements supplémentaires, il contactera la personne concernée chez INDIAN MOTORCYCLE.